

## **A L'ATTENTION DES COUREURS**

**Il est rappelé que la meilleure des protections est le respect des mesures barrières et de la distanciation physique avec le port du masque lorsque la distance d'un mètre ou de deux mètres en course ne peut être respectée.**

Sur place :

- Du gel hydro alcoolique est mis à disposition sur l'ensemble du site.
- Le masque est obligatoire. Des masques seront à disposition en cas de nécessité.
- Une prise de température frontale au moyen d'un thermomètre sans contact est mise en place.

1°) Tout dossier incomplet et notamment ne contenant pas le certificat médical sera rejeté.

Un dossier d'inscription complet permettra seul la récupération du dossard, et notamment le coureur devra veiller à la régularité du certificat médical, un contrôle minutieux étant exercé. La pièce d'identité sera contrôlée sans contact.

2°) Respecter le parcours de circulation à sens unique et le marquage au sol mis en place pour la récupération des dossards.

Le port du masque est obligatoire dans la zone Départ et jusqu'au moment du départ.

3°) Respecter le parcours de circulation à sens unique et le marquage au sol mis en place pour l'arrivée et la reprise des puces. Une zone de récupération est aménagée.

4°) Les masques seront gardés dans les sas de départ jusqu'à avoir une distance de 2 mètres pendant la course, distance qui sera observée pendant tout le temps de la course. Au-delà, le masque sera retiré et gardé sur soi pendant la course

5°) Les ravitaillements ont été adaptés à la lutte contre le COVID (eau et barres individuelles) mais il est recommandé que le coureur ait ses propres moyens d'alimentation pendant la course.

6°) Il est interdit de cracher au sol. Un paquet de mouchoir sera donné à chaque coureur.

7°) Des masques seront mis à disposition à l'arrivée pour les coureurs les ayant perdus. Une zone de récupération est mise en place à l'arrivée.

8°) Il n'y aura pas d'affichage des résultats qui seront envoyés en ligne.

Le dispositif de remise des récompenses est allégé (pas de lieu couvert ou semi ouvert).

9°) Le coureur signe obligatoirement la charte d'engagement et accepte la prise de température frontale au moyen d'un thermomètre sans contact. Il se verra notifier le retrait de son dossard dans l'hypothèse d'une prise de température supérieure à 37.8° (le montant de l'engagement est immédiatement remboursé).

Il sera demandé le numéro de téléphone du coureur dans le seul cadre des mesures COVID (il est rappelé que l'Organisation s'est engagée au respect du RGPD- article 21 de son règlement).

10°) Il est rappelé qu'un référent coordinateur a été désigné en la personne de **M' Philippe DELAFOSSE, n° tel. 06 82 10 09 11** qui est chargé de faire respecter la réglementation et de répondre à toutes questions sur la mise en place des mesures de sécurité COVID, et qu'une cellule de veille COVID est mise en place pendant 14 jours (jusqu'au dimanche 7 novembre 2021 : en cas de problème prendre contact avec le référent).